



**Extrait du Registre des Délibérations  
CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
Séance du jeudi 26 septembre 2024**

**Date de la convocation** : vendredi 20 septembre 2024

**Nombre de conseillers en exercice** : 85

**Étaient présents :**

M. François BAYROU, M. Nicolas PATRIARCHE, Mme Valérie REVEL, Mme Marie-Claire NE, M. Michel BERNOS, M. Francis PEES, M. Jean-Louis CALDERONI, M. Claude FERRATO, M. Patrick BURON, M. Jean-Marc DENAX, M. Philippe FAURE, M. André NAHON, M. Jean-Marc PEDEBEARN, M. Didier RIVIERE, Mme Marie-Hélène JOUANINE, M. Victor DUDRET, M. Jean-Pierre LANNES, M. Bernard MARQUE, M. Pierre SOLER, M. Eric CASTET, M. Patrick ROUSSELET, M. Christophe PANDO, Mme Martine BIGNALET, Mme Corinne HAU, Mme Martine RODRIGUEZ, M. Arnaud JACOTTIN, M. Jean-Louis PERES, M. Mohamed AMARA, M. Alain VAUJANY, Mme Patricia WOLFS, Mme Josy POUHEYTO, M. Jean LACOSTE (présent du n°1 au n°21), M. Régis LAURAND, M. Eric SAUBATTE, Mme Véronique LIPSOS-SALLENAVE, M. Michel CAPERAN, M. Kenny BERTONAZZI, Mme Béatrice JOUHANDEAUX, Mme Lise ARRICASTRE, M. Gilbert DANAN, Mme Françoise MARTEEL, M. Pascal GIRAUD, Mme Marie-Laure MESTELAN, M. Sébastien AYERDI, Mme Pauline ROY LAHORE, Mme Catherine LOUVET-GIENDA, M. Jean-Loup FRICKER, M. Jérôme MARBOT, M. Jean-François BLANCO, Mme Emmanuelle CAMELOT, Mme Fabienne CARA, Mme Natalie FRANCO, M. Julien OCHEM, Mme Vanessa HORROD, M. Jean-Marc ARBERET, Mme Karine RODRIGUEZ, M. Eric BOURDET, M. Jean-Michel BALEIX, Mme Roselyne JANVIER, M. Fabien CERESUELA, Mme Brigitte COUSTET, Mme Janine DUFAU POUQUET, Mme Corinne TISNERAT, M. Laurent JUBIER, M. Frédérick MAZODIER

**Étai(en)t représenté(e)s :**

Mme Monique SEMAVOINE (pouvoir à M. François BAYROU), Mme Christelle BONNEMASON CARRERE (pouvoir à M. Mohamed AMARA), Mme Néjia BOUCHANNAFA (pouvoir à Mme Marie-Laure MESTELAN), Mme Nathalie BOUDER (pouvoir à M. André NAHON), M. Jean-Claude BOURIAT (pouvoir à Mme Marie-Claire NE), M. Raymond CHAGOT (pouvoir à Mme Karine RODRIGUEZ), M. Thibault CHENEVIÈRE (pouvoir à M. Gilbert DANAN), Mme Stéphanie DUMAS (pouvoir à Mme Françoise MARTEEL), Mme Sylvie GIBERGUES (pouvoir à M. Jérôme MARBOT), Mme Julie JOANIN (pouvoir à M. Régis LAURAND), Mme Clarisse JOHNSON LE LOHER (pouvoir à M. Jean-Louis PERES), M. Didier LARRIEU (pouvoir à M. Jean-Marc DENAX), M. Jacques LOCATELLI (pouvoir à M. Philippe FAURE), Mme Véronique MATHIEU LESCLAUX (pouvoir à M. Arnaud JACOTTIN), M. Pascal MORA (pouvoir à M. Jean-Louis CALDERONI), Mme Marie MOULINIER (pouvoir à M. Kenny BERTONAZZI), M. Alexandre PEREZ (pouvoir à Mme Patricia WOLFS), M. Gilles TESSON (pouvoir à M. Pierre SOLER), M. Jean LACOSTE (pouvoir à M. Sébastien AYERDI du n°22 au n°49)

**Étai(en)t excusé(es) :**

M. Patrice BARTOLOMEO, M. Jérôme RIBETTE

**Secrétaire de séance** : Madame Lise ARRICASTRE

-----

## **N° 32 Stratégie en faveur du bien vieillir au sein des logements du parc social**

**Rapporteur** : M. Michel CAPERAN

Mesdames, Messieurs

Face au vieillissement de sa population, la communauté d'agglomération Pau Béarn Pyrénées (CAPBP) souhaite engager des démarches pro-actives et anticipatrices au sein des logements du parc social.

Sous l'impulsion des travaux menés à l'échelle du quartier Saragosse à Pau relative à la prise en compte du vieillissement sur l'ensemble de la chaîne de déplacement (du logement à l'espace public), elle souhaite poursuivre son action au titre de ses compétences en matière d'habitat et d'aménagement de l'espace et de solidarité.

La délibération du 30 septembre 2022 pose une stratégie communautaire d'intervention sur le parc social existant en identifiant un axe relatif à l'adaptation au vieillissement.

Cette intervention passe dans un premier temps par l'animation d'un groupe de travail inter-bailleurs qui se nourrit des expériences et réflexions propres à chaque bailleur social.

« Bien vieillir dans ma ville, bien-vieillir dans mon HLM » est le fruit de cette réflexion collective.

L'objectif est de partager et consolider une méthodologie et un mode opérationnel d'intervention en faveur de l'adaptation au vieillissement au sein du patrimoine HLM existant, l'expérimenter sur un panel de résidences choisies et enfin, de capitaliser sur les modes d'intervention afin d'envisager « une massification » nécessaire à la réponse aux besoins futurs.

C'est ainsi que Pau Béarn Habitat, la CDC Habitat, l'Office 64 ainsi que Domofrance se sont inscrits dans cette démarche partenariale et expérimentale, impulsée par la CAPBP et soutenue par la CARSAT, la Banque des territoires et AG2R La Mondiale.

Afin d'être accompagnée dans ces travaux, la CAPBP s'adjoindra les compétences d'une assistance à maîtrise d'ouvrage pluridisciplinaire dont le contenu des missions est détaillé dans la convention ci-jointe.

La démarche devrait s'amorcer dernier trimestre 2024 pour être conclue une fois les travaux livrés en 2027.

La CAPBP s'engage à piloter cette expérimentation et mandater une AMO qui sera co-financée par l'ensemble des parties prenantes.

L'ensemble des engagements des parties prenantes est formalisé dans la convention ci-annexée, selon les modalités de répartition suivantes :

<b>Co-financeurs</b>	<b>Participation prévisionnelle €</b>
CAPBP	30 000 €
CARSAT	23 000 €
Banque des territoires	30 000 €
AG2R	7 000 €
Domofrance	20 000 €
PBH	20 000 €
Office 64	20 000 €
CDC Habitat	20 000 €
<b>TOTAL</b>	<b>170 000 €</b>

En parallèle, la CAPBP s'est rapprochée du Gérontopôle Nouvelle Aquitaine afin d'appuyer et valoriser cette démarche dans le cadre du réseau d'acteurs qu'elle coordonne.

Cet organisme dédié au « bien vieillir » s'investit pour développer la recherche et l'innovation en travaillant sur la prévention, la promotion d'un vieillissement actif, la formation des personnels ainsi que l'accompagnement des personnes âgées dans leurs décisions.

Structuré sous forme de GIP (groupement d'intérêt public) permettant à des partenaires publics et privés de mettre en commun des moyens, le Gérontopôle Nouvelle-Aquitaine a été créé en 2021 par l'agence régionale de santé (ARS) Nouvelle-Aquitaine et la Région Nouvelle-Aquitaine, en vue de lutter contre la dépendance et les pathologies liées au vieillissement et de favoriser l'autonomie et le bien-être des personnes âgées.

Il bénéficie aujourd'hui du soutien financier fort de plusieurs partenaires, dont l'Europe, le bailleur social ENEAL, 2 groupes mutualistes de protection sociale que sont Malakoff-Humanis et AG2R La Mondiale, le Département de la Charente et la Communauté Urbaine Limoges Métropole. Il compte aujourd'hui plus de 230 adhérents dont le Département des Pyrénées-Atlantiques.

Le Gérontopôle développe 6 pôles d'expertise au service des territoires :

- Un appui à la recherche permettant de constituer un espace de collaboration interdisciplinaire sur la thématique du vieillissement ;
- Une valorisation des métiers et formations en faisant évoluer des services d'aides à la personne ;
- L'innovation qu'elle soit d'ordre organisationnel, social ou technologique ;
- Le développement et les partenariats en partageant les bonnes pratiques et d'expertises ;
- L'appui aux politiques publiques et aux territoires pour anticiper les évolutions, adapter les réponses, identifier les ressources ;
- L'Europe pour favoriser la connaissance et le partage des bonnes pratiques et expériences européennes.

Le Gérontopôle dispose ainsi d'un observatoire sur les études, les solutions, assure une veille des projets et actions menées sur le territoire, aide ses adhérents à structurer des projets, les accompagne tout au long d'un processus, de la réflexion jusqu'à la mise en œuvre, aide à la valorisation des acteurs, des projets, à la recherche de financements y compris européens.

En adhérant à cet organisme, la CAPBP et ses différentes directions comme l'Habitat et la Rénovation Urbaine ou Santé/Solidarité pourront s'appuyer ses ressources pour développer des projets en matière d'adaptation des politiques publiques au défi du vieillissement de la population.

Le coût de l'adhésion s'élève à 1 000 € par an pour les EPCI et communes de plus de 50 000 habitants. L'adhésion se renouvellera annuellement par tacite reconduction.

La gouvernance du GIP fonctionne sur la base de 7 collèges de personnes morales dont l'organisation des votes au sein de l'assemblée générale et du Conseil d'Administration se répartit ainsi :

- Collège des fondateurs (ARS Nouvelle Aquitaine et Région Nouvelle aquitaine) : 60 %
- Collège 2 Institutionnels et acteurs publics : 5 % dont fera partie la CAPBP
- Collège 3 Formation, recherche et innovation : 5 %
- Collège 5 Associations d'usagers : 5 %
- Collège 6 Entreprises et acteurs économiques : 5 %
- Collège 7 Financeurs publics/privés : 15 %.

Il convient en conséquence de désigner un représentant de la CAPBP, ainsi qu'un suppléant, pour participer aux votes précités.

**Après avis de la conférence Voirie - Mobilités - Grands travaux - Urbanisme - Habitat du 11 septembre 2024 et avis de la conférence Finances - Administration Générale du 19 septembre 2024, il vous appartient de bien vouloir :**

1. Autoriser M. le Président à signer la convention de partenariat ci-annexée ;
2. Autoriser M. le Président à signer les conventions financières bipartites liées au financement de l'étude ;
3. Approuver la charte d'adhésion au Gérontopôle Nouvelle-Aquitaine ci-annexée ;
4. Autoriser M. le Président ou son représentant à signer le bulletin d'adhésion et tout document contractuel lié à l'adhésion ;
5. Approuver le règlement de la cotisation annuelle, fixée à 1 000 € pour l'année 2024 ;
6. Désigner Mme Revel comme représentante titulaire et M Lacoste comme représentant suppléant de la CAPBP au sein des organes de gouvernance du Gérontopôle.

**Ne prennent pas part au vote : M. François BAYROU, Mme Véronique LIPSOS-SALLENAVE, Mme Josy POUEYTO, M. Victor DUDRET, Mme Patricia WOLFS, M. Jean-Louis PERES, M. Gilbert DANAN, M. Michel CAPERAN**

**Conclusions adoptées**

**suivent les signatures,**

**pour extrait conforme,**

Le Président  
François BAYROU